



Faculté de DROIT

Règlement d'examen et modalité de contrôle des connaissances et des compétences (REMCCC) du double-diplôme EEID Master

Formation(s) Master Droit privé international et Comparé (UJM Lyon 3 –
Faculté de Droit)
/ LL. M in Comparative Law (LSU Law)

Année universitaire 2025-2026

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et L. 711-1 ;
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu la délibération n° D08-07-29 du 8 juillet 2008 portant approbation par le conseil d'administration la charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin le 30 septembre 2025.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de cette formation de master, au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Table des matières

ARTICULATION DU PROGRAMME	1
SELECTION DES ETUDIANTS	2
MODALITES D'EVALUATION ET CONDITION DE VALIDATION	3
DIPLOMATION	4
FRAIS D'INSCRIPTION	4
SUIVI DES ETUDIANT(E)S	4
ANNEXES	

REGLEMENT DU DOUBLE DIPLOME

Art. 1^{er}. – Le présent document fixe les règles particulières applicables au double diplôme Master Droit privé international et comparé / *LL. M in Comparative Law*, en complément des règles générales applicables à l'ensemble des Masters relevant de l'offre de formation initiale de la Faculté de Droit.

ARTICULATION DU PROGRAMME

Art. 2. – Le programme s'organise selon le schéma suivant :

2.1. La première année du parcours est réalisée à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (ci-après « UJM Droit ») dans le cadre du Master Droit Privé International et Comparé (ci-après « Master DPIC »).

Le contenu du programme est celui des semestres 1 et 2 de ce Master, tel que défini par la maquette du diplôme (**Annexe 1**). L'acquisition de cette première année de parcours est subordonnée à la validation de chacun des deux semestres, en vue de l'obtention de 60 crédits européens transférables et capitalisables (ECTS).

2.2. La deuxième année du parcours est réalisée au *Law Center* de la *Louisiana State University* (ci-après « *LSU Law* ») dans le cadre du *LL. M. in Comparative Law*.

Les étudiant(e)s devront obligatoirement suivre les cours suivants :

- *Introduction to U.S. Law*, et
- *Legal Research and Writing*.

Les autres cours seront choisis parmi ceux qui, référencés en **Annexe 2**, sont disponibles, ou tout autre cours accepté par les responsables de la formation. Un contrat d'étude tripartite (*LSU Law* – UJM Droit – Étudiant(e)) sera établi pour finaliser le programme de cours suivi par chaque étudiant(e).

Dans l'hypothèse où l'étudiant(e) souhaiterait orienter son projet universitaire vers la recherche, il/elle devra réaliser un mémoire durant son année à *LSU Law*. Ce travail de recherche sera codirigé par les directeurs du programme à l'UJM droit et *LSU Law* ou par un enseignant-chercheur de chaque université. Le traitement d'une problématique sous un angle comparatif ou international est exigé.

L'acquisition de cette deuxième année de parcours est subordonnée à la validation d'au moins 26 crédits qui donneront lieu à l'attribution de 60 ECTS.

SELECTION DES ETUDIANTS

Art. 3. – Compte tenu de l'exigence de *LSU Law* d'intégrer des étudiant(e)s *post Master 1*, la sélection au programme en double diplomation s'effectue de manière progressive, selon le schéma figurant à l'**article 3.1** du présent règlement.

3.1. La sélection des étudiant(e)s à l'entrée du Master DPIC UJM s'effectue d'abord selon les modalités d'admission prévues pour intégrer ce Master (plateforme eCandidat).

La sélection des candidat(e)s au programme en double diplomation s'effectue ensuite en priorité parmi les étudiant(e)s du Master DPIC justifiant d'un solide niveau en langue anglaise et ayant pu montrer un attrait particulier pour la culture juridique de *Common law*.

3.2. Aux fins de la sélection des étudiant(e)s au programme de double diplomation, seront notamment pris en compte les résultats obtenus au TOEFL (V. *infra*, **art. 3.4**), ainsi que l'obtention d'un DU de Droit américain et/ou de Droit anglais de l'IDCEL, ou d'une certification ou d'un diplôme de droit étranger d'une autre Université.

En toute hypothèse, les candidat(e)s à ce programme devront obligatoirement, au cours de leur première année de Master, avoir validé, avec une **note minimale de 12/20**, les matières suivantes :

- « Droit international privé » (Semestre 1) ;
- « *Common Law Contracts* » (Semestre 2).

3.3. En cours de première année du Master DPIC, les candidat(e)s au programme se soumettront à un entretien avec les directeurs du programme à l'UJM Droit et à *LSU Law*.

Cet entretien a pour but de vérifier la motivation des candidat(e)s pour un départ à *LSU Law*, ainsi que d'apprécier leur volonté de finaliser leur parcours par une double diplomation.

3.4. Un score TOEFL d'**au minimum 100/120** devra être produit au plus tard au jour de cet entretien.

3.5. Les candidat(e)s pré-sélectionné(e)s devront postuler à *LSU Law* pour l'admission en LL. M.

Le comité de sélection à *LSU Law* sera informé de la pré-sélection.

3.6. Afin de préparer au mieux les étudiant(e)s à leur deuxième année de parcours à *LSU Law*, l'admission à ce programme autorisera l'étudiant(e) définitivement sélectionné à participer, de droit et sans frais d'inscription, à l'Université d'été que *LSU Law* organise au sein de l'UJM Droit en juin/juillet de l'année d'intégration en deuxième année à *LSU Law*.

Les cours validés par l'étudiant(e) dans le cadre de l'université d'été de *LSU Law* donneront lieu à l'attribution de crédits en vue du LL. M. in *Comparative Law*, dans la limite de 4 crédits.

MODALITES D'EVALUATION ET CONDITION DE VALIDATION

Art. 4. – La double diplomation est acquise si l'étudiant valide en intégralité les deux années de son parcours selon les modalités du présent règlement.

4.1. Le régime d'examen qui régit la première année du parcours est celui qui s'applique au Master DPIC.

S'ajoute cependant, pour les étudiants du programme, l'exigence d'une **note minimale de 12/20** aux matières visées à l'article **3.2**.

L'accès en deuxième année du parcours et l'intégration à *LSU Law* sont conditionnés par la réussite à la première année du Master DPIC selon les présentes modalités d'examen, que ce soit en première ou en seconde session.

4.2. Le régime d'examen qui régit la deuxième année du parcours est celui qui s'applique au *LL. M. in Comparative Law* à *LSU Law*.

La validation du *LL. M. in Comparative Law* conditionne la validation de la deuxième année du Master DPIC.

4.3. Si l'étudiant est contraint pour des raisons médicales, financières ou familiales, qu'il devra justifier, à interrompre son année universitaire à *LSU Law*, les conséquences de cette interruption seront réglées dans les conditions prévues aux **articles 4.3.1** et **4.3.2** du présent règlement.

4.3.1. Si l'événement mentionné à l'**article 4.3** du présent règlement se produit au semestre 1 de la deuxième année du parcours, l'étudiant(e) est admis(e) à réintégrer le Master DPIC en semestre 4 en présentiel à l'UJM Droit.

Cette réintégration ne permet pas la double diplomation.

4.3.2. Si l'événement mentionné à l'**article 4.3** du présent règlement se produit au semestre 2 de la deuxième année du parcours, l'étudiant(e) est autorisé(e) à passer ses épreuves et évaluations de ce semestre à Lyon, dans la mesure où le nombre d'absences ne dépasse pas le maximum autorisé par *LSU Law*.

Cette réintégration ne fait pas obstacle à la double diplomation.

Si l'étudiant(e) ne parvient pas à valider le nombre de crédits requis, il/elle pourra être autorisé(e) à effectuer un semestre d'été supplémentaire à *LSU Law* ou à valider les crédits manquants dans le cadre de l'université d'été que *LSU Law* organise tous les ans à l'UJM droit.

DIPLOMATION

Art. 5. – À l'issue de ce parcours en deux ans et sous réserve de satisfaire aux conditions, les étudiant(e)s obtiennent le **Master en Droit Privé International et Comparé** délivré par l'UJM Droit et le **LL. M. in Comparative Law** délivré par *LSU Law*.

FRAIS D'INSCRIPTION

Art. 6. – Les étudiant(e)s payent leur frais d'inscription à l'UJM Droit en première et deuxième année du parcours.

Ils/elles s'acquittent des frais d'inscription à *LSU Law* en deuxième année seulement.

6.1. Le tarif d'inscription en Master à l'UJM Lyon est celui déterminé par le tarif national en vigueur.

6.2. S'agissant de l'année de LL. M. à *LSU Law*, l'étudiant(e) bénéficie d'une remise totale des droits dus par les non-résidents (*non-resident fee*).

Les frais de scolarité (*tuition*) sont ramenés à \$ 6 000 (USD).

L'étudiant(e) prend en outre à sa charge les droits obligatoires auxquels *LSU Law* ne peut renoncer (*mandatory fees*). Sous réserve de modification, ces frais sont d'un montant d'environ \$ 4000 (USD).

6.3. Conformément à la Convention de coopération académique unissant UJM Droit et *LSU Law*, cette dernière se réserve le droit de réviser les droits de scolarité (*tuition*) au *prorata* de leur augmentation, sans ce que cela puisse prendre effet moins de douze mois après notification.

SUIVI DES ETUDIANT(E)S

Art. 7. – Les directeurs du programme à l'UJM Droit et à *LSU Law* assurent un suivi personnalisé aux étudiant(e)s du parcours.

ANNEXES

Annexe 1 : Programme de cours de la première année du parcours (Master DPIC – UJM Droit)

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A LA PREMIERE ANNEE DE MASTER DE DROIT PRIVE INTERNATIONAL ET COMPARE Année 2025-2026			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Droit International Privé (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Concurrence (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Concurrence (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Fiscalité des Entreprises (cours)	30 H	3	Terminal de 1H30
Sûretés (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Voies d'Exécution	20 H	2	Ecrit 1h
Comptabilité (cours)	30 H	3	QCM 30 min
Droit d'Auteur	20 H	2	Ecrit 1h30
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Cours magistraux optionnels : Un cours parmi :			
Droit des Assurances (option)	20 H	2	QRC 1H
Droit Financier Approfondi	20 H	2	QRC 1H
Droit Pénal des Affaires	20 H	2	QRC 1h
TOTAL SEMESTRE 1	255H	30	

SEMESTRE 2			
Entreprises en Difficulté (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) ou Oral (sans TD)
Fiscalité des Entreprises (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) Ou Ecrit 1h30 (sans TD)
Droit Patrimonial de l'Entrepreneur (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) Ou Ecrit 1h30 (sans TD)
Financement des Entreprises (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) ou Ecrit 1h (sans TD)
Propriété Industrielle (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) ou Ecrit 1h (sans TD)
Droit du Commerce International	20 H	2	Ecrit de 1h
Droit de l'Arbitrage	20 H	2	Oral OU Ecrit de 1h
Common Law Contracts	20 H	2	Ecrit de 1h
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
TD optionnel : Deux TD parmi :			
Droit Patrimonial de l'Entrepreneur (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Entreprises en Difficulté (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Financement des Entreprises (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Fiscalité des Entreprises (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Propriété Industrielle (TD possible)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
TOTAL SEMESTRE 1	255 H	30	

SEMESTRE 3/4 — PROGRAMME DE COURS DISPENSE CHEZ LE PARTENAIRE ETRANGER

SEMESTRE 4/4 – PROGRAMME DE COURS DISPENSE CHEZ LE PARTENAIRE ETRANGER

Annexe 2 : Programme de cours accessible aux étudiant(e)s dans le cadre de la deuxième année du parcours, suivi du nombre de crédits U.S. (*LL. M in Comparative Law – LSU Law*)

LAW 5001 – *Contracts* (3)

LAW 5003 – *Torts* (3)

LAW 5008 – *Constitutional Law I* (3)

LAW 5021 – *Legal Research and Writing I* (2) *

LAW 5208 – *Family Law: The Law of Persons and the Family* (3)

LAW 5300 – *Business Association I* (3)

LAW 5301 – *Business Association II* (3)

LAW 5303 – *Corporate Finance* (2)

LAW 5310 – *Business Torts* (2)

LAW 5314 – *Securities Regulations* (3)

LAW 5319 – *Uniform Commercial Code Sales* (3)

LAW 5320 – *Uniform Commercial Security Devices* (2)

LAW 5335 – *Advanced Copyright Law* (3)

LAW 5405 – *Anti-Trust Law* (3)

LAW 5411 – *Product Liability and Product Safety Law* (3)

LAW 5417 – *Admiralty – Maritime Commerce* (2)

LAW 5434 – *Introduction to Intellectual Property* (3)

LAW 5435 – *Corporate and White Collar Criminal Law* (2)

LAW 5461 – *Cybersecurity and Counterterrorism* (3)

LAW 5465 – *Advanced Trademark and Unfair Competition Law* (3)

LAW 5469 – *International Business Transactions* (3)

LAW 5603 – *Federal Courts* (3)

LAW 5705 – *Conflicts of Laws* (3)

LAW 5708 – *Mergers and Acquisitions* (2)

LAW 5710 – *Bankruptcy* (3)

LAW 5721 – *The legal Profession* (2)

LAW 5751 – *Introduction to US Law* (2) *

Rédaction d'un mémoire (orientation droit international et comparé) pour les étudiants intégrés dans le parcours recherche du Master DPIC à l'UJM Droit (4).

*** Cours obligatoires**

ANNEXE 3 : GRILLE DE CONVERSION DE NOTES

Double diplôme Lyon – LSU

**TABLE DE CONVERSION DE NOTES OBTENUES AUX
USA**

En notes françaises
Echelle spéciale pour les juristes
Mention à 13, 15 et 17

Notes	LETTER GRADE	Notes Lyon 3
4 - 4,3	A+	18
4	A	17
3,7	A-	16
3,3	B+	15
3	B	14
2,7	B-	13
2,3	C+	12
2	C	11
1,7	C-	10
1,3	D+	9
1	D	8
0,7	D-	7
	E+	6
	E	5
	E-	4
0	F	3